



COSAWOH
**COOPERATION TO
SAVE THE WORLD
AND HUMANITY**

POLITIQUE DE PROTECTION ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE COSAWOH

Version révisée 2025



Politique de protection et gestion de l'environnement de COSAWOH

1. Contexte et justification

Cette politique répond à l'urgence de concilier nos actions humanitaires et le respect des écosystèmes dans lesquels nous intervenons.

COSAWOH s'engage à intégrer des pratiques durables pour minimiser son empreinte environnementale tout en améliorant les conditions de vie des communautés.

2. Objectifs

1. Réduire et prévenir les impacts négatifs de nos projets sur l'air, l'eau, le sol et la biodiversité.
2. Promouvoir l'usage responsable des ressources naturelles locales.
3. Sensibiliser nos équipes, partenaires et bénéficiaires aux principes de développement durable.
4. Mettre en place un système de suivi et d'amélioration continue conforme aux meilleures normes internationales (ISO 14001).

3. Principes directeurs

- Respect du cadre légal national et des conventions internationales environnementales.
- Prévention : privilégier la réduction à la source des pollutions et déchets.
- Participation : associer les communautés locales à l'identification et à la gestion des enjeux environnementaux.
- Transparence : communiquer régulièrement sur nos performances et incidents environnementaux.
- Amélioration continue : capitaliser sur le retour d'expérience et ajuster nos pratiques.

4. Champ d'application

Cette politique s'applique à :

- Toutes les activités de COSAWOH, projets de santé, nutrition, éducation, protection de l'enfance, etc.
- Tous les sites administratifs, logistiques et de terrain.
- Tous les membres du personnel, consultants, volontaires et sous-traitants.

5. Responsabilités et gouvernance

Acteur	Rôle principal
Conseil d'Administration	Validation de la politique et arbitrage des budgets environnementaux
Directeur Exécutif	Mise en œuvre globale et allocation des ressources
Responsable Environnement	Élaboration des procédures, formation, suivi des indicateurs
Chefs de projet	Intégration de la politique dans la planification et l'exécution terrain
Tous les employés	Respect des consignes, participation aux formations et remontée d'incidents

6. Mesures et procédures opérationnelles

6.1 Évaluation environnementale et planification

- Réaliser une étude d'impact avant chaque nouveau projet.
- Définir des plans de gestion environnementale (PGE) avec objectifs mesurables (réduction des déchets, économie d'eau, etc.).

6.2 Prévention et réduction des impacts

- Favoriser l'achat local et éco-responsable (fournitures à faible empreinte carbone).
- Mettre en place des procédures d'urgence en cas de déversement ou de contamination.

6.3 Gestion des déchets

- Catalogue des déchets générés (organique, plastique, dangereux).
- Tri à la source et partenariat avec des filières de recyclage locales.
- Formation des équipes sur le stockage et l'élimination sécurisée.

6.4 Utilisation durable des ressources naturelles

- Installation de dispositifs d'économie d'eau (récupérateurs de pluie, robinets à faible débit).
- Promotion des énergies renouvelables (panneaux solaires pour éclairage et recharge).
- Protection des zones boisées et reboisement collaboratif.

6.5 Sensibilisation et formation

- Modules obligatoires d'accueil sur la politique environnementale pour tout nouveau personnel.
- Ateliers réguliers avec partenaires et leaders communautaires.
- Création de supports pédagogiques dans les langues locales.

6.6 Surveillance et suivi environnemental

- Indicateurs clés à mesurer périodiquement :
 - Volume d'eau consommé (m³/mois)
 - Quantité de déchets générés (kg/mois)
 - Nombre d'arbres plantés
- Audits internes semestriels et revue annuelle par un expert externe.

7. Partenariats et collaboration

- S'associer aux comités locaux de l'environnement et aux autorités gouvernementales.
- Favoriser les alliances avec d'autres ONG, universités et centres de recherche.
- Participer à des réseaux régionaux de gestion durable (ex. plateforme REDD+).

8. Suivi, évaluation et amélioration continue

1. Collecte et analyse des données environnementales.
2. Revue annuelle de la politique par le Directeur Exécutif et le Responsable Environnement.
3. Mise à jour des procédures sur base des retours d'expérience et des nouvelles normes.

9. Communication et reporting

- Publication d'un rapport environnemental dans notre rapport d'activités annuel.
- Organisation d'un atelier de restitution avec les communautés et bailleurs de fonds.
- Diffusion interne mensuelle des indicateurs clés via la newsletter de COSAWOH.

10. Sanctions et conformité

- Tout manquement délibéré fera l'objet d'une procédure disciplinaire interne.
- Suspension des activités du personnel ou prestataire en cas de non-conformité grave.
- Signalement aux autorités compétentes si nécessaire.

Annexes

- Annexe 1 : Modèle de Plan de Gestion Environnementale (PGE)
- Annexe 2 : Fiche de suivi des indicateurs
- Annexe 3 : Liste des textes réglementaires et conventions internationales applicables

Cette politique constitue le cadre de référence pour garantir que chaque projet de COSAWOH contribue à la préservation de notre environnement. Elle sera communiquée à tous les niveaux de l'organisation et révisée régulièrement pour rester en phase avec les enjeux locaux et les standards internationaux.